

## Aide aux transports publics

### Call Center Handicap CFF

**0800 007 102 - numéro gratuit (de 5h à 24h)**

En appelant le Call Center Handicap CFF, les voyageuses et les voyageurs à mobilité réduite peuvent commander une assistance à l'accès aux trains dans les gares d'appui.

L'offre est proposée pour les trains directs et certains trains régionaux. Le voyage doit être annoncé au moins une heure à l'avance. Ce service est mis gratuitement à la disposition de toutes les voyageuses et de tous les voyageurs en fauteuil roulant, à mobilité réduite, malvoyants ou atteints dans leur intégrité psychique.

### Carte de légitimation TL pour voyageurs avec un handicap

La carte de légitimation (formulaire 82.61.f, à demander à la préfecture avec attestation médicale) donne droit au titre de transport gratuit pour le voyageur avec un handicap ou pour son accompagnant. La carte étant valable pour une personne uniquement, le second voyageur doit se munir d'un titre de transport valable.

Lorsqu'elle voyage seule, la personne titulaire d'une carte de légitimation doit être en possession d'un titre de transport valable.

**Ce dépliant contient une sélection non exhaustive des prestations destinées aux personnes à mobilité réduite.**

**Bon nombre d'autres services existent et peuvent être consultés sur le site internet des prestataires, dont vous trouverez les coordonnées ci-contre. Ils vous renseigneront également par téléphone sur l'étendue des services à votre disposition.**

## Coordonnées

### • CMS Renens Sud

Av. de la Poste 14  
1020 Renens  
021 632 53 53

### • CMS Renens Nord Crissier

Av. de la Poste 14  
1020 Renens  
021 637 39 39

### • Transport Handicap Vaud

Rte de la Clochette 69  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
021 648 53 53  
[www.thvd.ch](http://www.thvd.ch)

### • Chauffeurs Bénévoles Ouest Lausannois

Centrale téléphonique : 021 651 29 49  
du lundi au vendredi de 9h à 12h  
Réservations : min. 48 heures à l'avance  
[www.bems.ch](http://www.bems.ch) [info@bems.ch](mailto:info@bems.ch)

### • Croix-Rouge vaudoise

Rue Beau-Séjour 9/13  
1003 Lausanne  
021 340 00 99  
[www.croixrougevaudoise.ch](http://www.croixrougevaudoise.ch)

### • Pro Infirmis

Rue du Grand-Pont 2B  
1003 Lausanne  
058 775 34 34  
[www.proinfirmis.ch](http://www.proinfirmis.ch)



## Service Enfance - Cohésion sociale

## Prestations pour personnes à mobilité réduite

Les prestations à l'attention des personnes à mobilité réduite résidant sur le territoire de Renens sont les suivantes :

- Transports individuels de type loisirs ou médical avec chauffeur
- Assistance aux courses et aux repas
- Aide aux transports publics

Ce document vous présente ces prestations et la façon d'y avoir accès.

## Transports individuels avec chauffeur

### De quoi s'agit-il ?

Le service Enfance-Cohésion sociale de la Ville de Renens subventionne les transports de type loisirs ou médical des personnes à mobilité réduite qui résident sur son territoire.

### Qui sont les ayants-droit ?

Toute personne domiciliée à Renens et qui présente une mobilité réduite attestée, provisoire ou définitive, qu'elle soit ou non en chaise roulante.

L'âge, la situation de revenu ou de fortune ne jouent aucun rôle.

### Qui atteste de la mobilité réduite ?

Personnes résidant en domicile privé :

Le Bureau de Coordination Transports Mobilité Réduite (TMR), sur la base d'une évaluation effectuée par le CMS ou Pro Infirmis.

Personnes résidant en institution (EMS) :

Le médecin traitant.

### Qui transporte ?

- **Transport Handicap Vaud (THV)** pour les personnes exigeant un transport en véhicule adapté et un niveau d'aide partielle ou complète (résidents en domicile privé et en institution).
- **Taxi Services** pour les personnes exigeant un niveau d'aide légère ou partielle (uniquement pour résidents en domicile privé).

### Combien de courses ?

96 courses au maximum sont subventionnées par année. Un aller-retour est comptabilisé comme deux courses.

### Quelle est la subvention maximale ?

La subvention maximale correspond à un trajet de 10 kilomètres, prise en charge incluse.

### Combien la personne transportée paie-t-elle ?

La personne transportée paie pour chaque course l'équivalent du prix d'un billet TL pour Lausanne et agglomération (zones 11 et 12), plus les éventuels dépassements de la subvention maximale.

Concernant les courses médicales auprès de THV : La personne transportée paie pour chaque course l'équivalent du prix d'un billet TL pour Lausanne et agglomération (zones 11 et 12), à quoi s'ajoute le 50% du prix de la course (remboursable par l'assurance maladie jusqu'à concurrence du montant maximum admis).

### Comment accéder à cette prestation ?

- Vous êtes résident-e en domicile privé :

Contactez le CMS ou Pro Infirmis qui procédera à une évaluation de votre mobilité et vous donnera l'information nécessaire (voir coordonnées des CMS et de Pro Infirmis en fin de document).

- Vous êtes résident-e en institution (EMS) :

Contactez votre médecin qui établira cas échéant un certificat médical (disponible sur le site [www.thvd.ch](http://www.thvd.ch) ou par téléphone auprès de THV). THV vous donnera ensuite l'information nécessaire (voir coordonnées de THV en fin de document).

## Assistance aux courses et aux repas

### De quoi s'agit-il ?

Avec l'âge ou la maladie, l'isolement peut toucher chacun d'entre nous. Pour y remédier, la Croix-Rouge vaudoise propose un service d'assistance aux courses et repas.

Les personnes qui le souhaitent peuvent être accompagnées durant leurs courses ou leurs repas. Plus qu'une simple aide, il s'agit avant tout de maintenir le lien social.

Les bénévoles participant à ce service ont suivi une formation de plusieurs jours centrée sur l'accompagnement, la relation et la prévention des risques d'accident.

Prestation fournie :

- Accompagnement sur le trajet du domicile au magasin d'alimentation et durant les achats

### Qui sont les ayants-droit ?

Toute personne dans l'incapacité de se déplacer seule ou qui doit être accompagnée pour effectuer ses courses

### Combien la personne paie-t-elle ?

Ce service est gratuit, hormis le défraiement des frais de transport des bénévoles.

### Comment accéder à cette prestation ?

Contactez le secrétariat de la Croix-Rouge vaudoise (voir coordonnées en fin de document).